

Guide du travail de Bachelor

Le programme du Bachelor dans le domaine des Sciences de l'Éducation et dans le domaine Pédagogie/Psychologie prévoit que les étudiant·e·s en domaine I réalisent un travail au cours de leur 3^e année d'études de Bachelor. Ce travail représente 15 crédits ECTS (env. 450 heures). Rappelons que l'obtention du diplôme de Bachelor est possible « lorsque les 180 crédits ECTS requis ont été attribués et lorsque toutes les prestations d'études requises par les plans d'études ont été validées » (art. 37 du règlement de Bachelor de la Faculté). Le présent règlement fixe les modalités pour l'élaboration et la validation du travail de Bachelor en Sciences de l'éducation et Pédagogie/Psychologie.

Définition

Le travail de Bachelor est un travail individuel, qui prend la forme d'un mémoire attestant de la capacité de l'étudiant·e à analyser la littérature scientifique de manière à traiter une problématique relevant des Sciences de l'éducation. Ceci implique la recherche d'informations pertinentes dans la littérature scientifique, et surtout leur analyse dans une discussion argumentée et croisée. Le travail de Bachelor ne comprend pas de récolte de données. Il intègre par contre dans sa conclusion la formulation d'une question de recherche pour une recherche empirique, qui pourrait constituer le point de départ du mémoire de Master.

Le travail de Bachelor fait l'objet d'une soutenance qui entre dans l'évaluation du travail. La soutenance se déroule en présence d'enseignant·e·s du Département et éventuellement d'autres étudiant·e·s.

Forme

Le travail de Bachelor prend la forme d'un document écrit d'une trentaine de pages, titre, résumé et annexes non compris. Cette production finale doit inclure, outre du texte, au moins une matrice ou carte conceptuelle, conçue comme un outil dans l'analyse de la littérature, et qui peut être placée soit dans le contenu du texte, soit en annexe. Au sein de la partie du texte décrivant sa méthode de travail, l'étudiant·e doit expliquer comment il ou elle a utilisé cette matrice ou carte conceptuelle comme outil d'analyse de la littérature.

Le travail est dactylographié (interligne 1½ pour les parties de texte) et déposé sous format informatique (Word et PDF), par courriel, auprès du/de la superviseur·e, avec mise en copie au coordinateur des Travaux de Bachelor. La forme doit respecter le Guide de présentation formelle des travaux écrits. La bibliographie est présentée selon les normes APA. L'étudiant·e remet aussi à son/sa superviseur·e une bibliographie électronique, réalisée au moyen d'un logiciel de gestion de références bibliographiques (Zotero ou similaire), contenant les références utilisées dans le travail.

Un résumé d'environ 200 mots (y compris 5 mots-clés maximum), présentant de manière succincte le thème et les idées développées, figure au début du travail de Bachelor.

La première page doit respecter les indications du Guide de présentation formelle des travaux écrits, et indiquer clairement le nom du/de la superviseur-e du travail, ainsi que la date.

Sur la dernière page du document écrit, figure la déclaration suivante : *Par ma signature, j'atteste avoir rédigé personnellement ce travail et n'avoir utilisé que les sources et moyens autorisés, et mentionné comme telles les citations et paraphrases.*

L'étudiant-e fournit au secrétariat du Département le résumé de son travail, sous format électronique. Le résumé sera publié sur le site internet du Département.

Supervision

Durant la préparation de son travail de Bachelor, l'étudiant-e est encadré-e par un-e professeur-e ou un-e collaborateur/trice scientifique du Département. Un contrat pédagogique est établi oralement en début de travail afin de définir les différentes étapes de la réalisation. En particulier, une seule version du travail sera lue et commentée par le/la superviseur-e avant le dépôt de la version finale.

L'étudiant-e bénéficie également d'un accompagnement collectif par les deux « colloques de Bachelor ».

Délais

La réalisation du travail de Bachelor débute en fin de 2^e année de Bachelor avec la première séance du colloque de Bachelor. Un calendrier est mis à disposition des étudiant-e-s, dans lequel sont indiquées les étapes de réalisation du travail pour que celui-ci puisse être terminé à la fin de la 3^e année.

Au début de la 3^e année de Bachelor, les étudiant-e-s déposent leur projet initial dans lequel ils/elles définissent la problématique envisagée. Un-e superviseur-e de Travail de Bachelor est attribué-e aux étudiant-e-s qui auront déposé leur projet initial dans les délais fixés.

A la fin de la 3^e année de Bachelor, une séance de soutenances est organisée pour les étudiant-e-s dont le travail a été accepté par le/la superviseur-e de travail de Bachelor. Une séance supplémentaire de soutenances est organisée au mois de septembre pour les étudiant-e-s qui n'auraient pas déposé leur version finale dans les délais fixés.

Validation

Le travail écrit de Bachelor est évalué par le/la superviseur-e du travail, sous la responsabilité d'un-e enseignant-e titulaire du droit d'examen. Les critères pour l'évaluation du travail sont précisés dans la grille d'évaluation du Travail de Bachelor.

L'acceptation du travail écrit est la condition pour la participation à la soutenance. Lors de la soutenance, l'étudiant-e dispose de 15 minutes pour présenter son travail, suivies de 25 minutes de discussion avec le jury.

Le jury évaluant la prestation de l'étudiant-e est composé de la personne qui a assuré la supervision du travail et d'un-e autre personne du Département habilitée à encadrer les travaux de Bachelor. Le travail de Bachelor reçoit une note globale prenant en compte le travail écrit et la soutenance, il est crédité de 15 ECTS. La note entre dans le calcul de la note finale du diplôme de Bachelor. Le travail de Bachelor (travail écrit + soutenance) est évalué au moyen de la grille d'évaluation prévue à cet effet, que le/la superviseur-e transmet ensuite à l'étudiant-e.

En cas d'échec dû à une non-acceptation du travail écrit, l'étudiant-e peut présenter encore une fois au maximum son travail de Bachelor. En cas d'échec uniquement à la soutenance, l'étudiant-e peut se présenter encore une fois au maximum à la soutenance. Il ne redépose alors pas de nouvelle version écrite.

Règles éthiques

Les sources de l'information que l'étudiant-e utilise dans son travail doivent impérativement être citées, toute tentative de s'approprier des textes écrits par d'autres relève du plagiat qui est une faute grave. Le/la superviseur-e soumettra la version électronique du travail à des logiciels permettant de détecter le plagiat. En signant son travail, l'étudiant-e certifie sur l'honneur qu'il ou elle a élaboré son texte dans le respect de ces règles éthiques.

En cas de plagiat, l'étudiant-e risque l'interdiction de continuer ses études dans le domaine.